



**DÉLIBÉRATION N°2015-03-13-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 13 mars 2015

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
30 JANVIER 2015**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 28 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 janvier 2015, tel qu'annexé.

À Nantes, le 13 mars 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2015

PV N°378

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 30 JANVIER 2015**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 24 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H J.Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Pers. Ext	CARENE
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
PODEVIN Adrien	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN-IAE
RUVAULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR D'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 5 membres

CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 2 membres

SAI Pierre	Pers. Ext	Directeur général d'ONIRIS
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1 membre

SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
-------------	--------	----------------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
31	24	5	2	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

ALLEMAND Michel	Directeur du Système d'Information et du Numérique
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
FURET Thierry	Adjoint au Chef de Division Chargé de mission enseignement supérieur
KEROUANTON J.Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
TRICHET Francky	Vice-président aux Ressources Numériques

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2014
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Présentation d'axes stratégiques et/ou de missions d'un membre du Bureau : point d'étape du Schéma Directeur du Numérique

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

5. Approbation de la mise en conformité des Statuts de l'Université de Nantes et du Règlement Intérieur portant application des Statuts de l'Université de Nantes, après retour du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (après examen par la CPCA)
6. Approbation de la modification des Statuts de l'UFR STAPS (après examen par la CPCA)
7. Approbation de la convention portant renouvellement de l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique Valor' Ouest

RESSOURCES HUMAINES

8. Approbation du bilan social 2013 (après avis du CTE et examen par la CPCA)

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

9. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
10. Approbation d'un règlement d'attribution de prix
11. Rendu-compte de remises gracieuses (après examen par la CPCA)
12. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2014

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2014.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT informe sur la situation budgétaire à venir pour la fin 2014 et le début de 2015. S'agissant de la fin d'exercice 2014, il rappelle que la dotation de l'enseignement supérieur et de la recherche a une réserve budgétaire, qui peut être dégelée en fin d'année. Sur cette réserve de précaution, il y avait une part pour financer le fameux GVT, qui coûte 2 millions d'euros par an. Le 18 décembre, un a été envoyé un document qui comprenait un certain nombre de financements et d'accompagnements par exemple du SUMPPS, ou encore des mises en sécurité, mais sans allusion au GVT. Ce qui signifie que dans la procédure de la fin de l'année 2014, le GVT n'a pas été pris en compte. Le Ministère répond qu'il a été inclus dans la loi de finance 2015. Pour 2014, le dégel de la réserve de précaution a permis cette année d'effectuer un prélèvement pour financer la mise en sécurité de certains établissements, d'un montant de 12.25 millions d'euros ce qui concerne 37 établissements. Il n'y a donc pas eu de prise en charge du GVT. Pour 2015, **LE PRÉSIDENT** informe qu'au 30 janvier, la dotation de l'établissement n'est toujours pas connue, ce qui rend difficile l'exercice du budget. Le Ministère a annoncé devoir trouver 100 millions d'euros et envisager de le prendre sur le fonds de roulement des établissements, qui ont plus de 150 jours de fonds, soit environ 10 établissements. Les universités pluridisciplinaires avec un pôle santé sont généralement les établissements qui ont le fonds de roulement le plus faible. Le bureau de la CPU s'est positionné afin que le Ministère ne touche pas aux fonds de roulement, car ceci n'encourage pas les établissements vertueux. **LE PRÉSIDENT** rappelle qu'en 2012, le fonds de roulement était inexistant. Le doublement de la réserve de précaution est aussi un élément troublant. A l'heure actuelle, les établissements s'interrogent sur la manière dont va être bâtie leur dotation.

MME CARON souhaite connaître le montant de la réserve de précaution du budget global. **LE PRÉSIDENT** indique qu'il n'est pas connu et que le Ministère ne communique pas dessus. S'agissant des 100 millions d'euros manquants pour les universités, elle s'interroge sur l'impact concret pour l'établissement. **LE PRÉSIDENT** précise que la CPU avait estimé à 200 millions d'euros le montant des dotations manquantes. Il rappelle que 100 millions ayant été trouvés par différentes mesures, il reste le même montant à trouver, ce pour quoi le Ministère a évoqué l'idée de les prélever sur le fonds de roulement. **LE PRÉSIDENT** souligne que l'Université de Nantes n'a aucun risque sur ce point.

MME TRICHET souhaite des précisions sur le GVT évoqué. **LE PRÉSIDENT** précise qu'il n'y a aucune dotation pour l'abonder fin 2014.

M.LELOUREC s'interroge sur ce qu'il faut faire face à cette situation. **LE PRÉSIDENT** répond qu'il se bat et notamment par la présentation d'un budget en déséquilibre, le 19 décembre dernier. Il rappelle qu'il n'avait pas le droit de le faire. Ceci était un message politique fort avec l'accord du Recteur. Le jour même un courrier était adressé à **MMES VALLAUD-BELKACEM** et **FIORASO** qui indiquait la posture politique de l'établissement. **M.LELOUREC** estime que ce courrier ne les a apparemment pas impressionnés. La CPU joue un double jeu car elle se plaint alors même qu'elle a participé à la mise en place de cette situation. Il estime que toutes les universités doivent réagir par l'intermédiaire de leurs présidents. Il y a des catégories sociales qui arrivent à impressionner les gouvernements successifs et à obtenir satisfaction. **LE PRÉSIDENT** rappelle que l'établissement a bénéficié d'une aide exceptionnelle l'an passé et il tient à mettre en avant le dialogue permanent qu'il entretient régulièrement et de façon hebdomadaire avec le Ministère. Il estime que si la dotation ne convient pas, alors il faudra changer de position.

M.BROCHARD souhaite connaître la justification avancée par le Ministère pour le doublement de la réserve. **LE PRÉSIDENT** mentionne une participation au redressement du pays.

LE PRÉSIDENT souhaite évoquer les statuts de la ComUE UBL, qu'il pensait soumettre aux administrateurs lors de cette séance du Conseil d'Administration. La réponse du Ministère sur les statuts de l'UBL n'est pas arrivée comme prévue le 24 décembre mais le 9 janvier. Après un échange en présentiel la semaine dernière, il faut maintenant attendre la réponse écrite du Ministère. **LE**

PRESIDENT évoque sa déception dans le courrier du 9 janvier où il n'y avait aucun argumentaire juridique de la part du Ministère. Ce qui est défendu est un véritable modèle fédéral en réseau distribué où chaque établissement reste autonome alors que la loi porte en elle-même les germes d'un modèle pré-fusionnel. Il a fallu demander des choses spécifiques pour le territoire, comme la co-accréditation du doctorat. Sur la composition du futur Conseil d'Administration de l'UBL, il est défendu une égalité entre les nommés et les élus avec un total de 48 membres.

LE PRESIDENT informe que s'agissant de l'IDEX, le dossier a été déposé la semaine dernière sous l'appellation « UBL+ », ce qui permet de voir clairement le lien entre l'IDEX et l'UBL, puisque l'IDEX est une composante de l'UBL. Il pensait distribuer le document soumis, en français, mais il n'a pas eu le temps de finir de le traduire ; il rappelle que le dossier a été déposé en anglais le jury étant international.

MME CARON s'étonne de ne pas avoir eu connaissance du projet. **LE PRESIDENT** précise qu'il a déjà donné certains éléments lors de précédents Conseils. Il n'y a pas de position des établissements sur l'avancée du projet IDEX, ce qui serait complètement improductif. Il y a une représentation institutionnelle et démocratique sur la ComUE, mais il s'agit sur l'IDEX d'une équipe très focalisée qui propose un certain nombre d'éléments en fonction du cahier des charges de l'appel à projet. **MME CARON** aurait malgré tout souhaité être informée de l'appel à projet. **LE PRESIDENT** précise qu'en tant que porteur du projet, il l'a évoqué à maintes reprises. Le document a été finalisé quelques heures avant la date limite de dépôt. **MME CARON** s'estime mise devant le fait accompli car elle n'a pas de vision complète de l'IDEX.

M.LELOUREC s'étonne que le document soit en anglais ; il précise que la langue ce n'est pas simplement technique, c'est aussi toute une culture. Exiger la rédaction des documents en anglais pour les projets de l'établissement signifie que l'on est inféodé. **M.BENHAMOU** précise que ce n'est pas le cas, le dossier ayant été rédigé en français, puis traduit en anglais et enfin recorrecté en anglais. Dans la dernière semaine, des choses ont été ajoutées, relativement à la marge, en anglais afin de déposer le dossier en anglais, ce qui est demandé par le jury.

M.POUZAINT souhaite lui aussi obtenir le document, et il précise que ce n'est pas du tout une attitude de défiance vis-à-vis de l'équipe de direction, que de demander un point d'étape. En tant que représentant du personnel et administrateur, il trouve légitime la demande d'un rendu-compte effectué dans ce domaine. Il comprend bien après avoir vu la première version de l'IDEX présentée en Conseil, il y a quelques années, que l'exercice est difficile. Il faut que l'administration ait une vision stratégique avec la prise en compte d'un environnement complexe, et il est selon lui important qu'il leur soit fait un rendu-compte d'une manière ou d'une autre. **LE PRESIDENT** annonce qu'il le fera lui-même lors d'une prochaine séance du Conseil.

MME OBLE revient sur la notion d'IDEX. **LE PRESIDENT** précise qu'il s'agit d'un appel à projet national, avec un jury international. Depuis la première vague 2010-2011, le choix était de mettre les moyens là où il y a le plus d'ambition. Entre d'un côté le saupoudrage et d'un autre le fait de focaliser les moyens, il y a un équilibre à trouver, mais les règles du jeu sont celles-ci aujourd'hui. Il y a actuellement une deuxième vague d'investissement d'avenir. **MME OBLE** souhaite des précisions sur ce projet de recherche. **LE PRESIDENT** précise qu'il ne s'agit pas d'un simple projet de recherche, mais d'un projet de territoire, porté par les universités, les écoles, les organismes, les collectivités, les entreprises et les pôles de compétitivité. **LE PRESIDENT** informe qu'il est actuellement en train de rédiger un document qui expliquera très simplement l'IDEX, ses conséquences et la teneur du projet.

MME CARON précise que pour l'IDEX 1, les administrateurs avaient eu le document et elle s'étonne à nouveau de ne pas l'avoir pour l'IDEX 2, d'autant plus dans un contexte où il faut favoriser le lien avec les structures inter-régionales. Elle estime n'avoir aucune visibilité sur les articulations de ce projet. **LE PRESIDENT** précise qu'il s'agit d'une compétition nationale et qu'il n'est pas possible de diffuser largement des documents avec le fond du projet, mais il s'engage à l'adresser aux administrateurs en français.

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

(Reporté)

POINT 4 : PRESENTATION D'AXES STRATEGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : POINT D'ETAPE DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE

M.TRICHET informe qu'il s'agit d'un point d'étape sur un des éléments fondateurs de l'Université, le Schéma Directeur du Numérique. Il s'agit de poser une ambition pour les cinq années à

venir, au service de l'Université et de son développement, dans le cadre du prochain plan quinquennal mais aussi dans le cadre de l'UBL, afin d'assurer son rayonnement sur le territoire local, régional et métropolitain. L'établissement a pris le temps de poser ce schéma, ce qui va lui permettre de donner une vraie vision des attentes de chacun. Ce travail a été engagé il y a maintenant huit mois, dans une démarche fortement collaborative, et de co-construction avec 5000 personnes mobilisées à ce jour. La démarche est transparente et plurielle sur cette action. Le travail est coordonné par un prestataire extérieur, la société Kurt Salmon, avec la mise en place de 65 entretiens individuels au sein des services de l'Université mais aussi avec des personnes extérieures, afin d'avoir une vue précise et ambitieuse et de poser un diagnostic partagé. Des ateliers thématiques ont été mis en place à la fois en termes de recherche et de pédagogie. Les personnels et les étudiants ont ainsi été mobilisés et les retours de chacun ont été très appréciés, la société prestataire félicitant un tel taux de retour pour ce type d'exercice. Il y a aussi eu des focus groupe sur des visions prospectives avec des personnels BIATSS, des étudiants et des enseignants-chercheurs. Un comité de pilotage a été mis en place et s'est déjà réuni trois fois, il est pluriel et représentatif de tous les acteurs de l'Université de Nantes. Les arbitrages auront lieu dans les six mois à venir. Il est important de pouvoir proposer un portefeuille d'actions qui sera soumis prochainement à l'approbation du Conseil d'Administration, avec un premier travail réalisé par le comité de pilotage. A l'horizon 2015, il faudra finaliser la rédaction d'un document socle comprenant un véritable plan d'action et des priorisations associées.

M.ALLEMAND précise que le sous-titre de ce Schéma est très important. Il s'agit du « système d'information, usages et organisation », ce qui signifie que la totalité du spectre du numérique est couverte, des outils de gestion jusqu'aux usages du numérique pour les usagers. Il revient sur les 10 % de personnes extérieures à l'établissement qui ont été consultées afin d'être en cohérence avec l'ensemble des autres établissements de la Région et du PRES l'UNAM, avec les établissements de l'UBL, avec d'autres acteurs du territoire comme le CHU par exemple ou encore d'autres partenaires comme les collectivités territoriales. Ces personnes extérieures ont été consultés dans le cadre du diagnostic du numérique pour l'Université et des prospectives dans le champ du numérique.

M.ALLEMAND revient sur le diagnostic et précise que le document qui sera soumis lors d'un prochain Conseil pour approbation, sera plus étoffé. Il est à noter malgré tout une forte contribution numérique à l'Université de Nantes aux orientations stratégiques de l'établissement, ce qui amène une politique du numérique en pleine cohérence avec la stratégie de l'Université. Un certain nombre d'initiatives innovantes ont été remarquées, qu'il conviendra d'amplifier et d'industrialiser afin de les rendre plus générales dans leurs usages et dans leurs constructions. Les innovations pédagogiques sont actuellement en phase d'expérimentation, dans plusieurs domaines afin de se rendre compte de l'intérêt qu'elles peuvent avoir, de la difficulté ou de la facilité à les réaliser, comme par exemple, les MOOC qui sont actuellement en construction. Il est aussi à noter l'intérêt que peut apporter le numérique au niveau de la formation continue, afin d'augmenter le développement du secteur. Il faut aller encore plus vers une « administration sans couture », transversale, avec une majorité des actions administratives pour les étudiants ou pour les personnels qui puisse être réalisée par le numérique en ligne, et sans forcément avoir besoin de se déplacer ou de contacter un gestionnaire.

M.ALLEMAND souligne que, sur l'aspect budgétaire, la stratégie applicative qui a été choisie pour le système d'information, avec le choix de l'association COCKTAIL pour ses applications de gestion, plutôt que vers des outils AMUE, plus coûteux, permet une soutenabilité financière de l'ensemble des projets. Ceci étant, comme dans tous les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche ou autres, il y a des domaines du système d'information à parfaire pour assurer le pilotage de l'établissement.

Des points forts sur la gouvernance sont à retenir dont l'aspect fonction support, avec l'assistance informatique de base et fonction soutien, avec par exemple l'aide apportée aux enseignants pour la construction de leurs cours à l'aide d'outils numériques. Cette gouvernance est répartie entre la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, le Service Universitaire de Pédagogie et certains services de Composantes. Il s'agira de répondre aux diverses questions notamment sur la manière d'assurer une assistance informatique de qualité et homogène sur l'ensemble de l'établissement, de piloter et d'assurer une lisibilité à la fonction soutien à la pédagogie numérique en lien avec les Composantes. Il reste une gouvernance du numérique à affiner avec la mise en place d'instances politiques pour les différents arbitrages, pour l'allocation des moyens, pour le choix des priorités dans la réalisation des différents projets qui vont être proposés. Il y a un point qui n'est pas spécifique à l'Université de Nantes, mais qui doit être consolidé, le travail en étroit lien avec

les métiers afin d'affirmer le soutien numérique réalisé au service de ces métiers. La gouvernance devra être articulée dans le cadre régional et au niveau de l'UBL. Une cartographie a été réalisée par le prestataire Kurt Salmon sur l'ensemble des domaines où le numérique peut intervenir.

Après le diagnostic réalisé avant l'été, il y a eu une série d'analyses des résultats des enquêtes réalisées en ligne par les personnels et les usagers et des propositions faites par chacun. De ces propositions et d'un certain nombre d'ateliers, 33 initiatives ont émergées, qui correspondent chacune à des projets proposés par le cabinet Kurt Salmon. Il y a quatre grandes thématiques : la pédagogie formation avec 11 initiatives qui se déclinent en une cinquantaine de projets, la recherche avec cinq initiatives, la gestion et le pilotage avec six initiatives et enfin le domaine des services et des équipements transverses avec onze initiatives. Globalement en tenant compte des initiatives qui sont principalement dans le domaine pédagogie formation, 60 % de l'effort est à destination directe des étudiants.

Par rapport à d'autres établissements de taille équivalente, l'effort financier pour le Schéma Directeur du Numérique pour l'Université de Nantes est relativement raisonnable. Il reste cependant à arbitrer les projets. Le niveau de maturité du numérique sur l'établissement est assez conséquent et ne nécessite que des investissements mesurés par rapport au domaine des infrastructures, du site web institutionnel, ou de bouquets au niveau de l'environnement numérique. Il y a un aspect à affiner encore plus, notamment sur le coût lié au développement de la fonction soutien pédagogie, car il dépend des ambitions et des objectifs que voudra se donner l'établissement. Il y a aussi des besoins en termes de ressources humaines, pour réaliser l'ensemble des projets arbitrés. Dans tous les projets il va y avoir aussi des besoins en termes de nouveaux métiers, de nouvelles compétences en particulier dans le domaine du web, du portail et du collaboratif. De manière à harmoniser l'ensemble de l'assistance sur l'ensemble de l'établissement, il faut la professionnaliser dans tous les domaines.

Le cabinet Kurt Salmon a fait une proposition de gouvernance à trois niveaux avec une gouvernance au niveau de la stratégie, du pilotage et de l'opérationnel. Pour le niveau stratégique, il est proposé que le comité de direction de l'établissement représente cette instance-là, avec pour rôle d'informer les différents conseils de l'Université. Il s'appuiera sur un comité de pilotage restreint dont le rôle sera d'arbitrer et d'allouer les moyens et qui rendra compte de l'avancée globale du Schéma Directeur. Il sera aussi chargé de faire vivre ce schéma, construit pour la période 2015/2020 mais qui devra être actualisé chaque année en fonction des nouveaux besoins qui apparaîtront.

La prochaine étape est donc la rédaction d'un document d'une vingtaine de pages par le cabinet Kurt Salmon, qui décrira l'ensemble des points évoqués.

Pour conclure, **M.TRICHET** souligne que ce document va permettre de consolider une vision et d'aller voir les partenaires, en l'occurrence, la Métropole et la Région, avec un projet qui affirme un travail d'engagement et une ambition pour le territoire. Cet engagement permet de consolider la vision portée par le **PRESIDENT**, l'Université au cœur des politiques publiques. Ce document socle sera réellement au service des grands projets, notamment de l'Idex, car le numérique ce n'est pas qu'un dispositif au soutien mais c'est aussi un engagement et une stratégie de l'Université de Nantes à la fois en termes de formation mais aussi d'innovation.

M.BIAIS remercie l'ensemble des services mobilisés autour de ce travail qui n'est à l'heure actuelle pas encore achevé. Il faut travailler sur deux sujets importants, la soutenabilité financière des projets qui auront été priorisés avant juin prochain, et la gouvernance de cette politique informatique qui devra nécessairement être collégiale et impliquer tous les niveaux de l'établissement. Aujourd'hui la politique de gestion se heurte à beaucoup de problématiques d'outillage, il est donc majeur que l'établissement investisse dans une stratégie et des outils applicatifs transversaux. La transversalité est essentielle afin de pouvoir consolider un certain nombre d'informations et de données. Il faut aussi que les données communiquent de façon cohérente entre elles, dans le cadre d'un vrai référentiel des structures.

MME OBLE s'interroge sur la pédagogie décrite dans le Schéma, et souhaite savoir si la formation à distance est concernée. Elle trouve que l'aspect formation continue est très vague. Pour les cours des enseignants, l'aspect propriété intellectuelle doit aussi être envisagé. **M.ALLEMAND** souligne que pour le soutien du numérique à la pédagogie, il s'agit essentiellement de formations hybrides, avec de la production numérique et de supports qui sont à utiliser en présentiel. La majorité des efforts proposés concerne la formation hybride, afin de soutenir les enseignants qui sont

volontaires. S'agissant de la formation continue, il y a un certain nombre de secteurs porteurs en particulier en médecine et en pharmacie, en formation en langues ou pour des formations particulières à réaliser assez rapidement sur des techniques métiers notamment. **MME OBLE** estime que s'il n'y a que de la formation à distance, il n'y a plus de qualification. **M.ALLEMAND** précise que ceci dépendra de ce que souhaite la société en termes de contenus. **MME OBLE** souhaite connaître les types de financements qui seront obtenus pour les formations sans présentiel. **M.BIAIS** rappelle que ce Schéma Directeur porte à la fois sur la pédagogie et sur les besoins en termes de système d'information et de gestion. Il s'agit d'un projet global qui sera affiné en juin ce qui permettra d'arrêter une liste précise des projets, qui ne sont pas uniquement concentrés sur la formation continue.

MME CARON estime que le document ne répond pas à toutes les questions, notamment sur le numérique en appui à la gestion et à la recherche. Il va falloir trouver un soutien financier, ne serait-ce que pour mettre en place les outils de gestion. Le recours à l'association Cocktail est certes moins coûteux, mais elle espère que le périmètre sera le même et que des frais supplémentaires ne vont pas s'ajouter. Ce projet consiste essentiellement en une mutualisation des personnels, alors même qu'il faudra apporter des personnels sur de nouvelles compétences. Elle éprouve des difficultés à estimer tout cet ensemble de paramètres. Même si elle s'accorde sur le fait que le schéma n'est pas uniquement sur un volet formation, elle estime que ceci représente malgré tout une part importante. Il y a actuellement des expériences en France, notamment à l'École Normale Supérieure où une partie des cours de mathématiques et de physiques sont dispensés sous forme de MOOC. Il a fallu déposer les cours sur des plateformes privées, ce qui à son sens entraîne tout un tas de questions auxquelles elle n'a pas trouvé de réponse dans le document de présentation. Elle revient sur le problème de la certification soulevé par **MME OBLE** et s'interroge sur les étudiants, qui suivront les cours. **LE PRESIDENT** rappelle qu'il ne s'agit que d'un point d'étape qui permet de verbaliser les questions.

MME TRICHET estime que la présentation a bien progressé par rapport à la structuration de projet et remercie pour l'effort. Tout comme **M.BIAIS** et **MME CARON**, elle est en demande de réalisme au niveau du budget et des ressources humaines. Elle souhaite aussi connaître la signification du sous-titre « administration sans-couture ». **M.TRICHET** souligne que le CPER est enfin finalisé et il faut se satisfaire de la situation du numérique, avec un engagement accru et soutenu par la Région et les politiques locales. Il y a une enveloppe budgétaire qui avoisine les 4 millions d'euros sur les équipements ce qui va permettre d'avoir une assise financière, pour la mise en place du Schéma. Sur le budget, tout reste à consolider mais ce CPER va aider l'établissement sur les infrastructures à mettre en place pour la réussite de ce projet assez ambitieux. **M.BERNOUSSI** précise qu'il s'agit d'un point d'étape sur un Schéma Directeur dont l'objectif est d'inscrire la vision stratégique de l'Université dans le domaine du numérique, de façon à rendre les investissements cohérents sur une longue période. Pour élaborer ce schéma, le travail a été fait par un prestataire extérieur qui a contacté des personnels enseignants, des laboratoires, des étudiants, ce qui permet de faire ressortir des thèmes dans un cadre de lecture plus global. Il ne s'agit que d'un point d'étape et la déclinaison opérationnelle sera présentée et soumise à l'approbation des administrateurs. **LE PRESIDENT** précise que sur la partie formation du projet d'établissement, ce schéma permettra de poser les bases de ce que l'établissement souhaite faire dans le domaine. **M.ALLEMAND** revient sur la notion d'« administration sans-couture ». Il prend l'exemple d'un personnel qui aurait un changement à signaler dans son dossier ressources humaines ; plutôt que de se déplacer ou encore de contacter le service gestionnaire, la modification pourrait être effectuée sur un service en ligne, puis validée ensuite par le service avec éventuellement la possibilité d'un dépôt de document numérisé. Tout ceci serait fait de manière sécurisée et dans le but de mettre du lien entre les usagers et leur administration.

M.POUZAIN souhaite revenir sur l'existant : un service, c'est le produit d'une culture, de collègues qui travaillent ensemble et qui développent des projets. Il souhaite préciser que la qualité des services à l'Université de Nantes est très bonne. A la lecture du document, il a été surpris car il attendait plus de cette présentation. Ceci étant compte tenu des explications déjà fournies, il précise qu'il faut attendre le document finalisé. La dynamique doit être soulignée de son point de vue de personnel de l'IUT mais aussi selon des collègues adhérents dans les différentes UFR qui ont une bonne perception du service. Il tient à rappeler que celle-ci n'est pas la même dans toutes les universités. Avoir une bonne dynamique signifie avoir des projets en attente, et faire avancer constamment les choses. Tout ceci permet de mieux comprendre et appréhender le projet soumis aujourd'hui. Présenter le schéma du Numérique en quelques diapositives n'est pas chose facile au regard de la masse des secteurs concernés. Il y a une forte attente des administrateurs car le Numérique est un point fondamental dans le développement de l'action de l'Université, du service aux

étudiants, de la recherche, du transfert technologique, de l'implication et de l'impact de l'Université sur le territoire. L'établissement doit pouvoir marquer de son empreinte. Le document final devra permettre d'avoir une meilleure analyse du futur. En tant qu'administrateur il souhaite être concerté sur les projets à venir.

MME JOLLIET souhaite insister sur plusieurs points et l'importance du Numérique au sein de l'UFR de Médecine. Elle évoque tout d'abord l'évaluation des stages, mise en place sur la plateforme Madoc à usage de tous les étudiants de Médecine (DFGSM2, DFGSM3, DFASM1, DFASM2 et DCEM4) et la synthèse qui est faite ensuite et qui permet le recadrage des activités après vérification de la véracité des remarques. Elle informe aussi qu'un MOOC sera mis en place le 16 mars par tous les enseignants de Biologie cellulaire sous la houlette du Pr Patricia Lemarchand. Il permettra entre autre de "visiter" un laboratoire de recherche et de côtoyer les membres de l'équipe en train de travailler. Il faut aussi souligner l'implication de l'UFR de Médecine dans la mise en place des examens sous forme numérique, sur tablettes, dans toutes les années progressivement (actuellement 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} années). Enfin, il est à noter l'intérêt de l'Université Numérique Francophone des Sciences, de la Santé et du Sport (UNF3S) qui recueille les référentiels des collèges de discipline et qui est très consultée par les étudiants de l'ensemble Santé.

MME ISHOW remercie pour la présentation globale du projet. La précédente présentation il y a quelques années, avait paru complètement déconnectée de l'Université, alors qu'en fait elle se situe désormais au cœur même de l'établissement et enclenche une bonne dynamique. En tant qu'enseignante, elle explique avoir ressenti le besoin d'une formation au numérique. Le numérique ce n'est pas seulement afficher des cours sur MADOC que les étudiants peuvent récupérer, c'est aussi concevoir des exercices où les étudiants peuvent se tester. Il faut avoir en face de soi, des formateurs qui puissent vraiment aider. L'enseignant-chercheur est déjà pris par l'enseignement, la recherche mais il faut qu'il puisse trouver du temps pour se former, et elle estime qu'il doit être accompagné afin de pouvoir passer un cap et maîtriser ces nouveaux outils. S'agissant de la recherche, elle estime qu'il faut faciliter le travail du chercheur, notamment en termes d'organisation de congrès. Pour cela il faut nécessairement concevoir un site internet, actuellement géré par les laboratoires. Dans le cadre de ce schéma numérique, elle s'interroge sur la mise en place en centrale d'un dispositif d'accompagnement, la maquette étant toujours la même. Il y a un service qui regroupe les demandes pour rechercher des prestataires traiteur, mais rien s'agissant des sites internet pour concevoir et mettre en place les inscriptions ou encore le contenu.

M.LELOUREC s'accorde sur le fait qu'il ne s'agit que d'un rapport d'étape, et que tout n'est pas finalisé, mais il souligne qu'il n'y a pas uniquement les orientations stratégiques de l'établissement à prendre en compte, il y a aussi celles de la Région, avec la régionalisation de l'enseignement supérieur qui a tendance à s'imposer. Il craint que ce ne soient les orientations de la Région qui s'imposent aux orientations de l'Université de Nantes. Il s'inquiète de l'appel à un prestataire extérieur, et de l'externalisation de ce travail ; la partie numérique de la politique de l'Université ne devrait pas être externalisée. Il connaît les dégâts que cette démarche a eu sur la politique de nettoyage des locaux en termes de dégradation du service et en termes de surexploitation des personnels payés par des sociétés privées. Il souhaite que dans les orientations de la stratégie de l'Université, il persiste une protection du service public. **M.ALLEMAND** souligne que la production de tous les supports reste à vulgariser dans un document texte, avec les 33 actions décrites ainsi que tous les projets, avec les coûts estimés pour l'acquisition de matériels, d'applicatifs, de logiciels pour ces projets-là, avec les coûts humains pour les réalisations, avec les durées de réalisation. Dire que le schéma n'est pas encore finalisé, ne signifie pas pour autant que tous ces éléments n'ont pas été fournis ; ils n'ont pas été traduits sous une forme de texte lisible, et ne sont actuellement pas encore arbitrés. Il rappelle que les arbitrages seront faits par les administrateurs, lors d'un prochain Conseil d'Administration. Il s'agit d'un point d'étape résumé, avec un travail de fond qui comprend une description précise de chacune des actions et du chiffrage des besoins pour chacun des projets. Sur la partie organisation, il y a des éléments plus fins qui ont été fournis et qu'il faudra là aussi arbitrer et valider. Sur la partie externalisation, il y a un point important à souligner, la proximité culturelle entre les missions de support et de soutien avec le métier. L'aspect externalisation sur ces fonctions-là n'est pas un objectif de l'Université. Ceci ne signifie pas pour autant que l'on ne peut pas faire appel ponctuellement à des assistances à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation d'un certain nombre de prestations, voir même sur certains projets qui nécessitent une technicité particulière, à une assistance à maîtrise d'œuvres. Le cœur du métier de soutien et de support au numérique doit rester en lien avec le métier, donc au sein de l'Université.

M.BROCHARD remercie pour la présentation de ce point d'étape du Schéma Directeur du Numérique, et rappelle qu'il est intervenu plusieurs fois lors de Conseils d'Administration pour solliciter cette présentation, en insistant sur le fait que plusieurs autres universités de la Région en avait déjà un et qu'il manquait cruellement une vision globale dans l'établissement. Il félicite l'avancée des projets et partage la vision de **M.BIAIS** concernant les nécessités d'arbitrage à la fois en termes de projets et de soutenabilité financière. Il est important de mettre en place un comité de pilotage élargi pour bien suivre l'avancée et les différents arbitrages qui sont faits dans ce cadre-là et aussi afin que les membres de l'établissement puissent se saisir de la valeur réelle de ce schéma. Il souhaite attirer l'attention sur un point important pour les personnels BIATSS qu'il représente, concernant les personnels informatiques sur le terrain qui doivent s'approprier le schéma et participer activement au développement sans que les choses leur soient imposées. Il doit y avoir une phase d'explication et de concertation indispensable avant l'arbitrage final.

POINT 5 : APPROBATION DE LA MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DE NANTES ET DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT APPLICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DE NANTES APRES RETOUR DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les modifications des Statuts de l'Université et du Règlement Intérieur, adoptés par le Conseil d'Administration le 6 juin 2014. Il rappelle le calendrier imposé par la loi du 23 juillet 2013 qui oblige les établissements à voter les Statuts et les mettre en conformité avec cette loi avant le 23 juillet 2014. Contrairement à la procédure mise en place pour les Statuts de la ComUE où la proposition de Statuts est remontée avant le vote par les établissements, les Statuts des universités ont été adoptés avant que la circulaire du Ministère qui contenait une grille type pour rédiger les statuts ne parvienne dans les établissements. Le courrier du Ministère et du Rectorat sur la conformité des Statuts de l'Université a lui été envoyé le 11 septembre 2014. Il convient aussi d'ajouter l'impact des modifications basées sur le décret sur les enseignants-chercheurs paru en septembre 2014. L'Université ainsi que d'autres universités de la Région, ont dû revoir les documents en fonction de tous ces éléments.

Les modifications ont été classées en trois grandes catégories : des précisions ou corrections rédactionnelles et des observations de forme. Pour rappel, il avait été fait le choix de faire des Statuts plus généraux et de mettre dans le Règlement Intérieur des précisions sur l'application des Statuts. Or il a été demandé que certaines dispositions qui se trouvaient dans le Règlement Intérieur soient basculées dans les Statuts, notamment les modalités de l'appel à candidature pour les personnalités extérieures au Conseil d'Administration et les modalités de rattachement au sein des grands secteurs de formation pour les opérations électorales. Il convient aussi d'évoquer les modifications du nombre de docteurs au sein de la Commission de la Recherche, de la composition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, de la désignation de l'organisme de recherche au sein du Conseil d'Administration, et des compléments à apporter aux compétences du Conseil Académique.

Dans la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, il a été demandé de désigner le nom de l'établissement secondaire qui sera représenté. **M.BERNOUSSI** informe que la désignation n'est pas faite car il est difficile de désigner dès à présent un établissement, la Commission se chargera de le faire au moment du renouvellement de celle-ci.

M.BERNOUSSI précise que certaines recommandations n'ont pas été suivies, car elles sont le fruit d'une divergence d'interprétation, notamment s'agissant du Vice-président étudiant qui est selon les Statuts de l'Université, élu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et non par le Conseil Académique plénier. En effet, à la lecture du Code de l'Education il ne ressort pas que cette disposition s'impose. Il a été aussi demandé que les règles de majorité pour modifier les Statuts et le Règlement Intérieur soient les mêmes. Or ceci ne résulte d'aucun texte juridique. De même le degré de précision réclamé, concernant le rattachement des électeurs aux différents collèges n'a pas été retenu.

Enfin il précise qu'il y a des modifications dues à la parution du décret sur les enseignants-chercheurs et au rôle du Conseil Académique restreint.

M.BERNOUSSI rappelle que la Loi ESR devait être accompagnée d'une centaine de décrets d'application non encore publiés à ce jour, ce qui n'exclut pas d'autres modifications dans les Statuts de l'Université.

M.BERNOUSSI remercie les administrateurs qui se sont engagés plusieurs fois dans la commission de révision des Statuts pour rédiger les premiers documents et qui sont revenus afin de voir ensemble les modifications à apporter.

M.LELOUREC revient sur un des éléments soulignés dans le document et qui pose problème, dans l'article 26 sur la composition du Conseil Académique restreint et l'obligation de parité. Ce décret prévoit des conditions de composition infaisables, qui dans certaines universités sont le fait du prince, alors même que tous les membres du Conseil Académique sont élus. Certains en profitent pour éliminer une opposition déjà minoritaire, mais d'autres présidents ont refusé d'appliquer ce décret et qui continuent à donner compétence au Conseil d'Administration restreint. **M.BERNOUSSI** informe qu'au niveau du réseau des Vice-présidents des Conseils d'Administration, il y a eu un consensus pour l'appliquer ; en effet dans la procédure de recrutement cette année, l'absence de passage en Conseil Académique restreint peut entraîner un recours. **LE PRÉSIDENT** évoque le recours de la CPU contre ce décret inapplicable avec une parité du genre pour les Maîtres de Conférences et pas pour les Professeurs d'Université. **M.BERNOUSSI** évoque la possibilité de modifier cet article, suite au résultat du recours.

M.GUEVEL revient sur la composition de la Commission de la Recherche dans l'article 31 et il déplore les équilibres entre les deux premiers secteurs « discipline juridique économique et de gestion » et les LLSHS, et le domaine des sciences et de la Santé, même si il votera les Statuts par respect pour le travail accompli. Il déplore aussi l'absence de symétrie et d'équilibre entre la composition de la Commission de la Recherche et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. L'ajout de l'article 61 relatif à la Commission Consultative des Doctorants Contractuels l'interroge au vu des débats actuels sur les Statuts de la ComUE et le passage du doctorat au sein des compétences de la ComUE. **LE PRÉSIDENT** informe qu'il s'agit d'un rééquilibrage de la Commission de la Recherche par rapport à ce qui était fait antérieurement, et beaucoup plus déséquilibré encore. **M.BERNOUSSI** s'accorde sur l'évolution probable de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels, mais dans l'immédiat, il y a des doctorants contractuels au sein de l'Université de Nantes. Le Conseil d'Administration avait d'ailleurs voté la mise en place de cette Commission lors d'une séance précédente. **M.MENUET** informe que cette Commission avait été instituée et jamais réunie et il se félicite de la voir désormais inscrite dans les Statuts de l'Université.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 24 voix pour et 5 abstentions, les modifications des Statuts et du Règlement intérieur portant application des Statuts de l'Université de Nantes.

POINT 6 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR STAPS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les différentes modifications des Statuts de l'UFR STAPS. Le projet porté par le nouveau Directeur élu, comportait plusieurs directions adjointes. Ainsi les modifications des Statuts visent à mettre en conformité le document avec le projet.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour les modifications des Statuts de l'UFR STAPS.

POINT 7 : APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE VALOR'OUEST

M.BERNOUSSI présente la convention portant renouvellement de l'adhésion de l'établissement au Groupement d'intérêt Scientifique Valor'Ouest. Il rappelle que ce GIS a été constitué en 2005 et devait être prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 2015. Le vote d'aujourd'hui est nécessaire pour le prolonger encore une année, jusqu'à la mise en place de la ComUE. Il a pour mission le soutien et la conception de mise en place de démarches de qualité. L'intérêt pour l'Université d'y adhérer repose sur la possibilité de bénéficier d'accompagnements pour un coût finalement assez mineur de 3300 euros.

MME CARON s'interroge sur la présence de ce GIS, voir même sur l'intérêt d'un GIS pour la démarche qualité. Il est indiqué dans l'exposé des motifs que durant la convention il est possible de faire appel à des cabinets externes. Selon elle, dans les laboratoires, la démarche qualité est déjà très présente, avec des labélisations par exemple, et elle ne comprend pas concrètement le travail de ce GIS en lien avec les laboratoires. Elle souhaite connaître les moyens mis à disposition du GIS. **M.BERNOUSSI** précise que le renouvellement se fait pour la période transitoire et que l'objet du GIS n'a pas changé pour autant. Il ne travaille pas qu'avec des laboratoires ce qui permet d'avoir une démarche beaucoup plus générale. Il apporte un certain nombre d'éléments qui sont mutualisés. Il a été sollicité à plusieurs reprises.

MME OBLE s'interroge sur la structure. **M.BERNOUSSI** rappelle qu'il s'agit d'un GIS qui regroupe notamment l'Université, l'Ecole Centrale de Nantes, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie, l'Institut National des Sciences Appliquées. **M.BIAIS** précise que la mutualisation de la démarche qualité est plutôt centrée sur la Recherche, qui devra être reconsidérée dans le cadre de l'UBL prochainement.

M.POUZAINT s'interroge sur le fait d'aborder la démarche qualité au travers de ce groupement. Il s'agit d'un groupement collaboratif. Il souhaiterait qu'un point soit fait sur la démarche qualité afin de justifier ensuite la nécessité de l'adhésion au GIS. **LE PRÉSIDENT** informe que cette présentation a déjà été faite en Conseil d'Administration le 6 juin 2014, et il précise qu'il a sollicité **M.FATTAL** afin de savoir si l'adhésion à ce GIS avait un intérêt pour la démarche qualité de l'établissement. **M.BIAIS** précise que lors du Conseil d'Administration du 6 juin a été présentée toute la politique qualité, les grands axes de la priorité « démarche qualité » de l'établissement, qui sont d'ailleurs en train d'être déclinés sous forme de projets concrets notamment au travers de l'évaluation des enseignements, de la simplification administrative, sur le recensement des procédures, mais aussi dans le cadre de l'auto-évaluation où il va falloir s'appuyer sur les compétences de cette Direction. Cette équipe qui comprend trois personnes, est mise à contribution pour développer aussi une culture de système documentaire et pour préparer la visite de l'HCERES dans le cadre des différents groupes opérationnels. **M.BIAIS** informe qu'il pourra être fait un point d'avancement de la démarche.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il faut aussi s'appuyer sur l'expérience des autres pour construire la politique de démarche qualité ; le terrain de mutualisation grâce à ce GIS est assez large avec environ dix établissements qui y participent et il va permettre l'échange de pratiques et d'expériences et ainsi que de nourrir la stratégie de l'établissement présentée aux administrateurs en juin dernier.

MME OBLE s'interroge sur la mission initiale de ce GIS qui était la valorisation de la recherche et qui est finalement devenue une mission principale de démarche qualité. **M.BIAIS** souligne que l'objectif était d'ouvrir à tout l'établissement la démarche qualité et non pas seulement à la recherche, comme par exemple la formation, la formation continue, la politique de gestion de l'établissement. Il faut élargir le partage d'expériences à l'ensemble des champs d'activité des universités. **M.BENHAMOU** explique que Valor'Ouest a été créé à un moment où la valorisation de la recherche n'était pas organisée et où le partage de pratiques entre établissements était extrêmement important. Aujourd'hui grâce à la SATT, il y a une valorisation de la recherche construite et organisée, ce qui a amené Valor'Ouest à se sortir de cet axe pour se diriger vers un axe sur lequel ils ont une valeur ajoutée plus importante. En revanche, le nom est resté, d'où la confusion légitime.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, la convention portant renouvellement de l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique Valor'Ouest.

POINT 8 : APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2013 (APRES AVIS DU CTE ET EXAMEN PAR LA CPCA)

MME LE FICHANT présente le bilan social 2013. Elle remercie les services administratifs qui ont œuvré pour la publication de ce document, et notamment **MME LARTAULT** qui a permis de rattraper le retard accumulé par l'établissement dans les publications, en ayant réalisé deux bilans sociaux en 2014. Elle évoque le projet d'en faire une présentation plus brève l'an prochain pour permettre un accès plus aisé à l'ensemble des personnels, et afin de mieux l'appréhender. Elle rappelle que le bilan social n'est pas une simple photographie. C'est un outil de ressources humaines qui sert la politique de l'établissement et permet de faire des prospectives.

S'agissant de l'accompagnement des parcours professionnels, elle souligne que la déprécarisation des contractuels est un véritable souhait de l'Université de Nantes. La formation des personnels est aussi un volet important de la politique RH, le budget de la formation des personnels n'ayant pas subi de restriction dans le climat contraint actuel. Les promotions des personnels sont aussi recherchées, même si les promotions pour les personnels BIATSS sont plus réduites que pour les personnels enseignants-chercheurs. Elle précise que les mobilités entrantes et sortantes de l'établissement enrichissent l'Université.

La promotion de la qualité de vie au travail est un axe fort de la politique actuelle de l'établissement et les chiffres du bilan social la font apparaître. Cela se traduit par l'aménagement du temps de travail mais aussi au travers d'un véritable effort de maintenance des locaux, avec notamment des mises en sécurité de bâtiments, malgré les contraintes budgétaires. L'intranet consacré aux ressources humaines est en train d'être modifié et mettra davantage en avant l'aspect qualité de vie au travail.

Elle souligne aussi le dynamisme du Comité des Personnels de l'Université de Nantes, le CPUN, dont le budget n'a jamais été diminué, quelque soient les difficultés budgétaires traversées par l'établissement. Il gère les prestations sociales qui sont attribuées en fonction des revenus des agents, ainsi que des manifestations culturelles et sportives.

Des indicateurs ont été ajoutés par les pouvoirs publics dans le bilan social 2013 et qui permettent d'accentuer les critères de connaissance de l'égalité femme-homme.

MME LE FICHANT souligne que le dialogue social est de qualité, renforcé par des instances qui fonctionnent de manière plus fluide et plus homogène avec plus de communication, en témoignent huit réunions du Comité Technique d'Etablissement avec un véritable échange avec les personnels et une somme d'informations de plus en plus diffusée, quatorze réunions des CHSCT qui ont donné lieu en 2013 à trois visites de locaux et des réunions des commissions paritaires qui traitent des situations individuelles.

Suite à des questionnements en Commission Permanente du Conseil d'Administration, **M. BERNOUSSI** précise que le taux d'intervention des vacataires pour l'enseignement sur la partie budget état est d'environ 18% et sur la partie ressources propres, environ 36%. Il informe aussi qu'une précision était demandée par un administrateur, sur la page 21 du bilan social, et notamment sur la nature des structures dans lesquelles des personnels de l'Université interviennent ; il précise qu'il y a 24 universités, 8 organismes et 13 écoles.

M. LELOUREC s'étonne d'approuver le document car un bilan social est un ensemble de statistiques qui sont d'ailleurs très bien faites et qui permettent des comparaisons sur trois ans. Il n'y trouve rien à redire, excepté le fait d'y voir une couverture de besoins trop permanents par des personnels précaires, ce qui malgré tout ne remet pas en cause le fait que ce document est très bien fait. **MME LE FICHANT** souligne que certaines universités font appel à des prestataires externes privés pour réaliser leur bilan social ; l'Université de Nantes le réalise uniquement en interne, ce qui réclame un travail considérable de recueil de données.

MME CARON reconnaît que la source d'informations est importante. Par rapport au bilan 2012, elle regrette l'intérêt d'avoir une comparaison avec les années précédentes, ce qui ne se retrouve plus dans ce document. Elle s'accorde sur la nécessité d'un document plus succinct mais souhaite malgré tout que ce format plus exhaustif soit conservé pour les administrateurs. **LE PRESIDENT** évoque la possibilité de faire un document comprenant des annexes avec l'ensemble des données que chacun peut consulter et une page d'analyse, notamment sur un comparatif d'un certain nombre d'années. **MME CARON** souligne que le bilan social est une source d'informations importante en termes d'emplois, qui permet d'entrevoir les difficultés de l'Université de Nantes et la baisse de l'emploi entre 2012 et 2013, alors même qu'il y a plus d'étudiants. Ceci démontre aussi que parallèlement à la baisse du nombre d'emplois, il y a une augmentation de la masse salariale, ce qui laisse penser que diminuer l'emploi ne résout pas les problèmes de l'Université, et qu'il faut réclamer plus de budget à l'Etat, afin de maintenir un modèle d'enseignement supérieur de service public.

MME ROYER précise qu'il y a deux types de vacataires, et elle prend l'exemple de sa Composante où il y a un réel problème pour les langues. **MME LE FICHANT** souligne que ce problème est commun à d'autres composantes et précise que les services travaillent sur le sujet afin de se mettre en conformité avec les exigences légales, notamment en termes de plafond d'heures. Elle précise qu'il faut s'appuyer sur la Mission Langues qui va pouvoir effectivement faire des recrutements de vacataires de langues.

MME LESTIEN remercie pour ce document qui est toujours un moment important d'informations de l'Université. Consciente du travail accompli, elle estime cependant qu'il est difficile de repérer les informations par sites. Sur la forme, elle s'interroge sur la possibilité de décliner sur chaque chapitre ou même à la fin, chaque site, afin d'avoir une lisibilité sur le territoire de Saint-Nazaire. **MME LE FICHANT** précise que pour l'instant la présentation par Composantes ou par pôles est privilégiée.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, le bilan social 2013.

POINT 9 : APPROBATION DE TARIFS, DONNÉES ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

M.LELOUREC s'interroge sur l'ambiguïté de la convention entre un laboratoire de la faculté de Médecine et une société privée au sujet d'un don conditionné à une forme de publicité et il met en garde sur ce genre de dérive. Il s'agit de recevoir un don de 30.000 euros et faire apparaître le nom du donateur dans les publications du laboratoire. **LE PRÉSIDENT** souligne que dans les publications il s'agit surtout d'une donnée éthique de manière à assurer le financement complet de la recherche en cause. **MME JOLLIET** précise qu'en termes d'éthique, c'est obligatoire, la convention servant à préciser l'origine du don afin justement d'éviter les dérives. **LE PRÉSIDENT** estime qu'il s'agit d'un élément de transparence et d'objectivisation du chercheur en fonction des soutiens.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, les tarifs.

POINT 10 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX

M.BERNOUSSI présente le règlement permettant l'attribution de trois prix pour le troisième colloque du « Club d'Etude des Cellules Epithéliales Digestives » qui se déroulera à Nantes en mars prochain.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, le règlement d'attribution de prix.

POINT 11 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente un dossier de remise gracieuse pour un montant total 151,58 euros, compte tenu de la situation financière de l'intéressée.

POINT 12 : QUESTIONS DIVERSES

- **Nouveau Tertre** : **M.POUZAIN** souhaite qu'un point soit fait sur le redéploiement des activités de l'ESPE dans le cadre de cette opération. **M.BERNOUSSI** précise que dans le cadre de l'aménagement du Nouveau Tertre, il a été prévu toute une série de déménagements en cascade, avec en point de départ, l'UFR de Sociologie et l'IRFFLE qui vont quitter le bâtiment Censive et une partie du bâtiment Tertre pour aller sur le site de Recteur Schmitt actuellement occupé par l'ESPE. L'ESPE se retrouvera donc sur un lieu unique sur Launay Violette. Il rappelle que le Conseil d'Administration, le 18 décembre 2013, a approuvé le rapport d'expertise du Nouveau Tertre, en présence du Directeur de l'IUFM à l'époque. Il se trouve que l'IUFM étant devenu l'ESPE académique, il y a eu une augmentation d'effectifs ; le dialogue a commencé dès l'installation de la nouvelle direction avec toute une série de réunions. **M.BERNOUSSI** souligne qu'il a été alerté par les représentants du personnel sur un certain nombre de difficultés, il tient d'ailleurs à les

remercier pour cette intervention. De nombreuses réunions se sont succédées, encore hier un groupe de travail s'est réuni, sous l'égide de **M.AVERTY** et de **M. KEROUANTON**, la synthèse ayant été présentée hier soir en Conseil d'Ecole de l'ESPE. L'avancée des travaux a permis de démontrer que durant deux jours par semaine (les mardis et mercredis), le dimensionnement de Launay Violette va être restreint et donc il va falloir trouver des solutions par rapport aux différentes missions. **M.BERNOUSSI** souligne que les collègues de l'ESPE ont besoin d'aide dans la conception d'emplois du temps afin de les rationaliser. Même si il ne pensait pas prendre part à cette discussion, **M.GUEVEL** souhaite préciser que l'ESPE sera en difficulté pendant deux ou trois ans, difficultés qui sont mineures au regard du potentiel d'encadrement élevé et du faible nombre d'étudiants. Il rappelle que sur le site du Tertre, l'UFR STAPS n'a pas été intégrée dans ce projet du Nouveau Tertre ; cette Composante n'est certes pas en difficulté ou en souffrance dans l'installation de ses 1430 étudiants mais elle est en difficultés depuis une dizaine d'années sans qu'aucune solution ne soit entrevue. Il entend bien les situations soulevées par les administrateurs, mais il considère que dans l'établissement, il y a d'autres situations qui sont plus préoccupantes et qui sont tues. Ceci l'interroge sur la mobilisation de certains administrateurs sur des causes qui lui semblent discutables. **M.LELOUREC** estime qu'il ne faut pas opposer les problèmes mais chercher à tous les résoudre et il précise que lorsqu'il propose une question diverse, c'est parce qu'il a été alerté sur un sujet. Il n'y a pas de hiérarchie des demandes. Concernant l'ESPE il souligne qu'il s'agit de faits objectifs et que **M.BERNOUSSI** a annoncé qu'ils étaient en cours de résolution. **M.POUZAIN** signale qu'il n'a pas pour habitude de défendre l'intérêt particulier de telle ou telle catégorie, et qu'il essaye d'avoir une vision globale. Il estime qu'il y a des choses que l'on peut évoquer en Conseil d'Administration et d'autres qu'il ne faut pas dire lorsqu'il s'agit d'une personne en particulier par exemple ou lorsqu'une question fondamentale d'organisation est soulevée. Ceci signifie que tout en disant les choses clairement, il garde malgré tout un devoir de réserve. Il rappelle qu'il a été critique vis-à-vis des directions successives de l'établissement IUFM et ensuite ESPE. Mais il a aussi eu une tâche pédagogique vis à vis des collègues de l'ESPE en leur expliquant qu'ils faisaient partie d'un établissement et que les contraintes de gestion des emplois du temps devaient être les mêmes pour tout le monde. Ceci explique comme l'a rappelé **M.BERNOUSSI** que les délégués du personnel sont revenus en alertant pour trouver des solutions. Si la direction de l'ESPE saisit les représentants du personnel d'un plan pour augmenter les locaux et le taux d'encadrement, bien que la nature de l'enseignement en termes de niveaux ne soit pas la même entre l'ESPE et le STAPS, il informe qu'il soutiendra ce projet. Il faut se mettre dans le sens de la marche et arrêter d'opposer les uns aux autres. Il souligne qu'il connaît les difficultés du STAPS en termes de surface et taux d'encadrement et il faut se saisir de cette question. **LE PRESIDENT** souhaite souligner la nécessité du dialogue pour aboutir à des solutions concrètes tout en prenant en compte les contraintes de chacun. Résoudre le problème de l'ESPE permet aussi de résoudre celui des Sciences Humaines et Sociales dans leur ensemble. **LE PRESIDENT** rappelle que le plan de réhabilitation du campus a été lancé en 2000. Il souligne aussi que l'Université a accueilli cette année 1000 étudiants de plus sans aucune aide financière ; il suffit d'aller aux portes ouvertes de STAPS pour se rendre compte de la pression qui est mise sur l'Université.

- **SATT** : **MME ISHOW** souhaite évoquer la maturation et la valorisation et attirer l'attention de l'équipe présidentielle sur l'aspect recherche. Elle est engagée dans un projet soutenu par la SATT qui l'amène à devoir utiliser des équipements dans des laboratoires extérieurs. Dans le cadre de ce projet de maturation, il s'agit de valoriser des travaux de recherche développés au sein de l'établissement ; ce projet est en total lien avec les activités propres de l'Université. Lorsqu'il a fallu utiliser des matériels, les responsables de laboratoires ont appliqué un tarif relevant du privé. Cette attitude l'a surprise et elle a fait remonter les difficultés auprès du CNRS et de la SATT. Les laboratoires doivent comprendre que la valorisation faite dans ce type de projet n'est pas en adéquation avec des montants que la SATT pourrait verser. L'Université devrait travailler en amont afin que toutes les décisions soient cohérentes. **LE PRESIDENT** souhaite rappeler que la SATT est un outil des établissements inter-régionaux qui sera utilisé par la ComUE. **MME SAMI** pense que ce n'est que le début des problématiques, à partir du moment où l'on admet que le contexte de service public général disparaît, que tout est monnayable et qu'il faut libéraliser les fonctions. Il s'agit d'un ensemble de problématiques qu'il faut défendre avec une conception générale de l'Université qui reste dans l'enceinte du service public. **MME CARON** précise qu'en général ce type de projet a un

objectif finalisé et elle estime qu'il est difficile pour les laboratoires de faire la maintenance des outils et de faire fonctionner les plateformes sans une certaine contrepartie.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 10 h 45.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Oliver LABOUX